



Ligue francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Renaix, le 10 septembre 2011.

PV du CA du 27 mai 2011.

Tenu dans les locaux du Cercle de Braine-l'Alleud (ABA) ... Complexe Sportif Gaston Reif au 215, Rue Ernest Laurent à 1420 Braine-l'Alleud.

Corrigé le 29-09-2011 suivant les remarques reçues

Présents : P. Meunier, F. Hanique, P.J. Lemaire, C. Boxho, M. Ronsse, P. Delvaux, E. de Ryckere, G. Delcominette, H. Willems, L. Lejeune (Secrétaire administratif).

Excusés : B. Florent, P. Estievenart, M. Palasti, Y. Souply.

Ouverture de séance : 19h20

ORDRE DU JOUR : PV = 8 pages

1. Accueil par le Président :

Accueil des membres du C.A. :

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il demande à l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de Madame Palasti et de Messieurs Florent, Estievenaert et Souply.

2. Points prioritaires :

2.1 Réponse aux courriels reçus ! :

Le Secrétaire générale a reçu de Messieurs Daniel Magis et Tony Scalisi, des courriels informant qu'ils n'avaient reçu aucune réponse à leurs questions transmises au CA.

Monsieur Daniel Magis : souhaitait savoir si la LFBTA intervient dans les frais de déplacements dus aux convocations émanant du conseil de discipline. Le trésorier confirme sa réponse envoyée par courriel en son temps aux membres du CA : la LFBTA prend en charge les frais de déplacement des membres des conseils de discipline et n'est jamais intervenue pour les frais des parties impliquées dans les dossiers gérés par celles-ci. Le Président répondra en ce sens au nom du conseil d'administration.

Monsieur Tony Scalisi : Le Président l'a informé qu'il donnerait sa réponse après le Conseil d'administration de ce jour.

Monsieur Scalisi déclare vouloir participer au Championnat du Monde Handisport de Tir à l'Arc et ce, en prenant les frais à sa charge. Il n'a pas hésité de contacter personnellement toutes les personnes ayant rapport de près ou de loin avec la gestion du « Tir à l'Arc Handisport » en Belgique en faisant fi de la hiérarchie.

Il demande si la LFBTA intervient dans les frais de participation et si elle peut organiser la présence d'un coach en prolongeant le séjour d'un des membres de l'encadrement de la délégation participant la semaine précédente, au championnat des valides.

S'il est demandé à la LFBTA d'organiser l'encadrement de la préparation des archers handisports internationaux et d'également organiser leur participation dans les tournois LFBTA pour valides, la gestion de la participation à l'international est du ressort de Ligue Francophone Handisport.

Pour inscrire une participation à un championnat du monde dans le plan programme, il faut que lors de son élaboration, la participation d'un ou de plusieurs athlète(s) proposée y soit inscrite.

Les demandes pour les athlètes moins valides doivent être introduites dans le plan programme de la Ligue Handisport (la LFBTA ne peut introduire dans son plan programme les demandes concernant les moins valides).

Comme Mr. Scalisi n'a jamais introduit un document de présentation durant la période demandée, la Ligue Handisport ne pouvait prévoir un budget dans son plan programme.

Ajoutons qu'un athlète proposé (une élite !) doit avoir un niveau lui permettant de rivaliser dans le haut du tableau en international ... hors le niveau proposé par Mr. Scalisi durant les 3 années qui se terminent est très loin de lui permettre de jouer dans la cour des grands.

Ceci explique qu'une éventuelle participation de Mr. Scalisi n'a jamais été liée à une sélection nationale, il a lui même fait la demande à la Ligue Handisports pour pouvoir participer. Celle-ci a accepté à la condition qu'il prenne tous les frais qui en découlent à sa charge.

La LFBTA a alors accepté d'inscrire Monsieur Scalisi et a avancé le montant de son inscription.

Les membres du conseil d'administration étendus aux délégués présents insistent sur le fait que Monsieur Scalisi devra rembourser cette avance. La saison passée, les archers natures étaient dans la même situation et n'ont pas reçu de cadeaux, il n'y a aucune raison d'agir aujourd'hui différemment pour le Handisport et créer un précédent.

Les membres du conseil d'administration étendu aux délégués refusent à l'unanimité des présents de prendre en charge la présence d'un coach.

2.2 Coupe LFBTA en salle :

Le Directeur technique propose qu'une coupe des clubs LFBTA soit organisée dès la saison en salle 2011-2012.

Le principe proposé : un classement sera calculé pour chaque club en totalisant les quatre meilleurs scores attribués lors des compétitions de niveau ligue repris au calendrier en salle (de mi-septembre à fin mars).

Les points attribués par compétition seront égaux au total des points gagnés par les archers du club qui y ont réalisé un podium dans leur catégorie (1^{er} x pts, 2^{ème} y pts et 3^{ème} z pts).

Cette coupe des clubs est proposée pour tenter de motiver les archers à participer aux compétitions. Gagner des points pour son club peut-être une motivation supplémentaire ... surtout dans les catégories qui attirent habituellement très peu d'archers... acceptons en l'augure.

Les compétitions reprises pour la coupe des clubs seront indiquées comme tel dans le calendrier en salle. Le Directeur technique va rédiger un règlement pour la coupe des clubs.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration étendu au délégué de faire la publicité pour cette nouveauté.

2.3 Calendrier en salle 2011-2012 :

Le secrétaire administratif réalise une simulation du calendrier de la saison en salle 2011-2012 basée sur les organisations de 2010-2011. Le document est remis aux membres de conseil d'administration étendu aux délégués présents.

Le conseil d'administration propose que la saison en salle débute dès la mi-septembre.

Pour permettre cette configuration il est demandé à BTS d'avancer l'organisation du championnat de Belgique des jeunes en extérieur d'une semaine et de veiller à ce qu'aucune organisation en salle ne fasse concurrence au 18m par équipe organisé le dimanche 25 septembre.

Avant d'envoyer le courriel de demande des organisations pour la saison 2011-2012 il est demandé au secrétaire d'attendre le feu vert de BTS pour le changement de date.

Constatant que le changement souhaite porterait préjudice à un cercle de la LFBTA (610 ACF) le Secrétaire administratif a envoyé un courriel (voir ci-dessous) au conseil d'administration étendu aux délégués) avant de mettre en marche la réalisation du calendrier 2011-2012.

COURRIEL DU 31-05-2011

Bonjour,

Lors du CA de vendredi, il a été décidé d'avancer le début de la saison en salle à la mi-septembre et, pour permettre cette configuration il est demandé à BTS d'avancer l'organisation du championnat de Belgique des jeunes en extérieur d'une semaine et de veiller à ce qu'aucune organisation en salle ne fasse concurrence au 18m par équipe organisé le dimanche 25 septembre.

Hors, si BTS organise le championnat le dimanche 10 septembre en lieu et place du 17 septembre initialement prévu celui-ci fera concurrence à une organisation d'un cercle de la LFBTA à savoir le 50/30 + 25m de 610 ACF le 18 septembre (province de Luxembourg).

La Ligue peut-elle prendre une telle décision ?

Déplacer un championnat, porter préjudice à un de ces cercles pour permettre d'ajouter un unique week-end (17-18 septembre) au calendrier en salle.

Il est en effet peu probable de trouver un organisateur pour le seul samedi 24 septembre.

Merci de me communiquer rapidement la décision du CA, la demande pour le calendrier en salle 2011-2012 doit être envoyée au plus tôt.

Salutations sportives
Léon Lejeune
Secrétaire administratif.

3. Accueil des Nouveaux Membres :

ACCUEIL NOUVEAUX MEMBRES :

Accueil n° 7 -2011 (avril-mai 2011) : 98 nouveaux membres sont à accepter, 27 cercles sont concernés.

Le conseil d'administration étendu aux délégués présents, confirme l'inscription des 98 nouveaux membres (copies de la liste a été remise aux membres du CA étendu présents. Elle est jointe à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

4. Approbation des projets de Procès Verbaux du CA :

CA étendu du 07-02-2011 et du 24-03-2011 :

A l'unanimité des membres du conseil d'administration étendu présents, les procès verbaux sont acceptés sous réserve de corrections à y apporter suite aux remarques éventuelles que le Directeur Technique pourrait émettre après lecture.

5. Rapport des délégués du tir nature et des provinces :

5.1 Délégué tir nature :

- Inscription au Championnat du Monde 3D 2011 (Autriche) : Inscriptions préliminaire sont réalisées ainsi que la réservation des chambres d'hôtel.

La réservation pour 3 personnes au camping sera réalisée par le délégué tir nature lui-même.

- Sélection des archers :

Sont déjà sélectionnés : pour le LFBTA ... Serge Verrier, Mireille Toussaint, Claudine Boxho, André Lucas,

Vincent Vandervelden et Sébastien Denayer.
pour la HBL Peter Puttemans.

Peuvent encore se qualifier : pour le LFBTA ... Claude Dewinter, Pascal Gobert, Simon de Wrangel, Jean-Marc Heine, Jean-Marc Delmarche et Daniel Bungeneers.

Deux archers demandent à pouvoir participer même non-qualifié en sachant qu'ils assumeront entièrement les frais (Simon de Wrangel et Jean-Marc Delmarche).

- Critères de sélection : le délégué demande que pour la saison prochaine, les critères puissent être réalisés sur une année complète (de juin à juin).

Les archers ayant plus de temps pour satisfaire aux critères de sélection pour les Championnats d'Europe ou du Monde, cette formule permettrait de relever le niveau points demandés.

Les représentants de la LFBTA présenteront la demande pour approbation lors de la prochaine réunion de la FRBTA.

- Règlement 3D Belge - : les arbitres de la HBL ne veulent pas appliquer le règlement de Belgique (officialisé par la FRBTA). Ils se déjà réfèrent déjà au règlement FITA (International) sur les 3D en HBL et demandent qu'il soit à l'avenir de stricte application sur les tirs 3D Belge.

Le délégué au tir nature remet aux membres du CA étendu présents, copie de la projection basée sur le règlement international pour figurer ce que serait la fréquentation des tirs si d'aventure leur demande était reçue favorablement. Elle est consultable à la fin du présent document.

Si le règlement 3D internationale devait être appliqué, il est raisonnable de penser que pour tirer une seule flèche par cible pour 12€, seul les compétiteurs (et sans doute pas tous) feraient le déplacement, que bien des archers Huntingbow pouvant tirer avec n'importe quelle flèche déserteraient les pas de tir. Et bien entendu, les archers adeptes du recurve et du poulie ainsi que les catégories jeunes et masters n'étant plus reconnus ne viendraient plus tirer.

En clair, la participation se réduisant à peu de chagrin, les organisateurs ne s'y retrouvant plus financièrement ne s'engageraient plus dans l'organisation d'un tir officiel.

Par contre, une ronde de tirs amicaux verrait le jour et ferait le plein de participants. (Tirs considérés par ces messieurs les apprentis sorciers parlant la langue de Vondel comme étant des tris au boudin).

La Belgique n'est pas la seule à appliquer un règlement qui permet de tirer deux flèches par cible ... la France applique également cette règle.

Lorsque le règlement FITA s'inspire des Belges...

Le règlement national belge peut-être considéré comme précurseur ... la FITA à décider d'appliquer lors du prochain championnat du Monde une règle qui est depuis longtemps appliquée chez nous : l'officialisation de quatre catégories d'animaux associées chacune à une fourchette de distance.

5.2 Délégué de la province de Brabant :

- Championnats de Belgique en salle 2011-2012 : GSR est confirmé pour l'organisation du Province, FAO pour le Ligue, ABA espère avoir rapidement confirmation de la FRBTA pour le Belgique.

Un courriel (proposant la candidature de ABA) adressé aux membres du CA HBL et du CA de la FRBTA a été envoyé par la secrétaire générale à la demande du président de la FRBTA.

A ce jour, aucune réponse n'est parvenue de la HBL. Le Président demandera au résident de la FRBTA d'intervenir pour espérer avoir rapidement une réponse.

- A pourvoir : la fonction de secrétaire de province et celle de responsable à l'arbitrage provincial restent à pourvoir.

5.3 Délégué de la province de Hainaut :

- Position des blasons sur butte de tir (BAOC 2 x 50m) : Le responsable à l'arbitrage de la province demande que l'on autorise un écartement plus important lors des finales compound présentant deux blasons sur butte.

Le guide du BAOOC 2011 indique en effet 2 cm mais il y est indiqué de vérifier que le centre du blason ne se trouve pas devant un montant du tréteau.

Pour information, l'article 7.2.2.2 du livre 2 du règlement de la FITA indique que la distance entre les zones marquantes doit être de 10 cm.

5.4 Délégué de la province de Liège :

- Retour sur la question à propos du défraiement des km développée au point 2.1 du présent PV : le délégué ne comprend pas pourquoi lorsqu'un membre est **convoqué** par le conseil de discipline, il ne peut être défrayé pour les km qu'il doit parcourir.

Il met dans la balance les sommes dépensées par la LFBTA pour la tenue de conseils de discipline convoqués pour des broutilles. Ne peut-on arrêté au niveau du CA certaines demandes dignes de cours de récréation ?

Les membres du conseil d'administration réitèrent la réponse donnée au point 2.1 à propos de la prise en charge de frais de déplacement.

Les points concernant les conseils de discipline dans le R.O.I. devant être modifiés (voir point 2.1 du PV du CA du 24-03-2011), il est demandé de prévoir la possibilité pour le CA de canaliser les interventions du conseil de discipline en restant dans la légalité.

5.5 Délégué de la province de Luxembourg :

Déléguée excusée

5.6 Délégué de la province de Namur :

Délégué excusé

6. Secrétariat administratif :

6.1 Courrier :

- Braine-le-Château (251 FAB)... : comme demandé lors du conseil d'administration du 24 mars 2011 (voir point 2.3 du PV de ce CA), un courrier a été envoyé au conseil d'administration des Francs Archers de Braine-le Château.

Le conseil d'administration de FAB souhaitant rencontrer celui de la LFBTA, il est décidé de les inviter à se faire représenter par deux représentants lors du Conseil d'administration restreint prévu le 19 août à Liège. Le conseil d'administration les rencontrera en début de réunion pour tenter de solutionner le litige qui divise.

Le Secrétaire administratif est chargé de communiquer la décision du Conseil d'administration.

Il préparera un résumé du dossier (FAB/LFBTA) à transmettre aux membre du conseil de la LFBTA avant la réunion.

- Coupe Field de Belgique... à la demande de Christian Hardenne (LFBTA) et de Rony Ernots (HBL) un projet d'organisation d'une Coupe de Belgique Field est présenté au CA. (Copie de la présentation du projet à été remise aux membres du Conseil d'administration étendu présents. Elle est jointe à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

Les représentants de la LFBTA présenteront le projet pour approbation lors de la prochaine réunion de la FRBTA.

- Distinction et brevets... 80% des brevets et diplôme de record en retard ont été imprimés ce jour, le solde le sera en début de semaine prochaine et l'ensemble sera alors envoyé aux cercles.

La liste des distinctions (FITA et LFBTA) est prête. Les pin's disponibles seront envoyés, les distinctions pour lesquelles il y a pénurie seront honorées dès réception de la nouvelle commande qui vient d'être faite à la FITA .

Le secrétaire administratif signale qu'ainsi il sera en ordre pour les demandes réalisées depuis qu'il est en fonction.

La liste des distinctions et brevets non traité laissée par son prédécesseur (2003-2007) le sera si son emploi du temps le permet un jour.

7. Gestion de l'Arbitrage :

Administrateur excusé souhaite organiser une assemblée des arbitres ainsi qu'une session d'examen d'arbitre en septembre. Le CA marque sont accord.

8. Trésorier :

8.1 Membres :

2092 membres au 25 mars 2011

8.2 Subsidés :

Le trésorier a reçu un courrier de l'ADEPS qui informe que le solde du subside de 2010 ainsi qu'une avance sur celui de 2011 sera versée prochainement.

8.3 Compétitions à l'étranger :

-Manche de la Coupe Monde à Antalya, en ordre.

-Championnat du Monde 3D (Autriche), 4 personnes sont reprises au PP LFBTA accepté par l'ADEPS pour 2011. Le CA pourrait, en fonction des résultats obtenus lors de la compétition, examiner la possibilité de débloquer un budget pour les archers sélectionnés. Cette décision n'est pas une promesse ferme.

8.4 Remplacement du trésorier :

En prévision de la retraite programmée du Trésorier, le CA décide de faire paraître dans le prochain numéro de la revue un avis :

« RECHERCHE VOLONTAIRE AVEC DE SERIEUSES NOTIONS DE COMPTABILITE POUR ASSUMER LA FONCTION DE TRESORIER DE LA LIGUE APRES L'AG DE 2013 ».

Si intéressé, les personne à contacter sont : Le Président ou le Trésorier de la LFBTA.

9. Gestion du « Dopage » :

Une demande d'exemption thérapeutique

10. Secrétaire générale :

- Réunion AISF ... le secrétaire générale souhaite être accompagnée.

- Guide de « Plein Air » LFBTA ... il y a doublon avec les feuilles de marques ... une mise en concordance s'impose.

- Handisport ... la Secrétaire demande si le Président a été contacté par Madame Dieteren (Présidente de la Ligue Francophone Handisport) ???

- Championnat de Belgique Field : les organisateurs déplorent le manque de présence des membres du CA et le manque de réponse à leurs courriels.

10. Gestion sportive ... et ... Direction technique :

10.1 Direction technique ... Compétitions internationales :

- Grand Prix européens de Porec 03-07 mai 2011 ... 11 représentants belges dont 3 archers de la LFBTA :

Sarah Prieels se classe 11^{ème}/59 (617 pts) à l'issue des qualifications. Dans les matchs éliminatoires, elle s'impose en 1/48 (bye), 1/24 (138/133) et 1/16 (140/139) et s'incline en 1/8 (130/139). Elle se classe 16^{ème}.

Michaël Cauwe se classe 8^{ème}/89 (763 pts) à l'issue des qualifications. Dans les matchs éliminatoires, il s'impose en 1/48 (bye), 1/24 (bye), 1/16 (145/142) et 1/8 (145/133) et s'incline en 1/4 (140/146). Il se classe 6^{ème}.

Sam Kyritsoglou se classe 42^{ème}/89 (691 pts) à l'issue des qualifications. Dans les matchs éliminatoires, il s'impose en 1/48 (143/138), et s'incline en 1/24 (141/146). Il se classe 33^{ème}.

L'équipe Compound Mixte (Gladys Willems-HBL et Michaël Cauwe –LFBT) classée 2^{ème} à l'issue des qualifications, gagne en 1/8 (149/137) et s'incline en ¼ (144/147). Elle se classe 6^{ème} /21.

L'équipe Compound Homme (Luc Verdeyen-HBL, Michaël Cauwe-LFBTA, Sam Kyritsoglou-LFBTA) classée 4^{ème} à l'issue des qualifications, gagne en 1/8 (223/220) et s'incline en ¼ (222/231). Elle se classe 8^{ème}/19.

Remarque : la formule choisie pour se rendre à Porec (trajet en bus) ne doit plus être reconduite à l'avenir.

- Coupe Junior d' Echmiadzin –Arménie- (15-22 mai 2011) ... 6 représentants belges membres de la LFBTA représentaient le pays.

En RHC, Jonathan Vandergucht (GSR) se classe 27^{ème}/34 (1206 pts) à l'issue des qualifications. Dans les matchs éliminatoires, il s'impose en 1/32 (bye) et 1/16 (6/0) et s'incline en 1/8 (2/6). Il est classé 9^{ème}.

En RHJ, Laurent Royen (FOA) se classe 20^{ème}/26 à l'issue des qualifications. Dans les matchs éliminatoires, il s'incline en 1/16 (1/7). Il est classé 17^{ème}.

En CHC, Renaud Domanski (HUY) se classe 2^{ème}/7 à l'issue des qualifications. Dans les matchs éliminatoires, il s'impose en 1/4 (139/135), s'incline en 1/2 (140/141) et gagne la petite finale (140/139). Il est médaillé de bronze.

En CHC, Baptiste Scarcériaux (FAC) se classe 6^{ème}/7 à l'issue des qualifications. Dans les matchs éliminatoires, il s'incline en 1/4 (136/137). Il est classé 5^{ème}.

En CDJ, Elke Verdin (FAC) se classe 7^{ème}/8 à l'issue des qualifications. Dans les matchs éliminatoires, elle s'incline en 1/4 (136/141). Elle est classée 5^{ème}.

En CHJ, Ludovic Domanski (HUY) se classe 4^{ème}/6 à l'issue des qualifications. Dans les matchs éliminatoires, il s'incline en 1/4 (137/138). Il est classé 5^{ème}.

L'équipe Compound Mixte Junior (Elke Verdin, Ludovic Domanski) classée 3^{ème}/4 à l'issue des qualifications, élimine la Russie (2^{ème}) en ½ (149/148) et gagne la finale en battant l'Italie (1^{ère}) 145/141. L'équipe est médaillée d'OR.

- **Manche de la Coupe du Monde d'Antalya (0-12 juin 2011** ...10 représentants belges dont 2 archers de la LFBTA : Michèle Massina et Sam Kyritsoglou.

10.2 Gestions sportive ... Critères de s élections :

Les critères de sélection sont établis, la mise en concordance des textes HBL/LFBTA est réalisée.

10.3 Gestion sportive ... Choix des sélectionnés :

Le Directeur technique déplore la méthode de la HBL. Ils s'y prennent trop souvent très tard et la sélection est évolutive jusqu'à la date butoir (voir au-delà) ... ils modifient, rajoutent ...

10.4 Gestion sportive ... BAOC KJSS :

Le 70m de KJSS, était repris dans le classement BAOC des archers recurves. Le cercle à toutefois décidé (sans information préalable des archers concernés) d'organiser un 50m pour les catégories compound. Ce qui implique que les archers compound préalablement inscrits pour un 70m sont favorisés dans le classement ... le jeu est faussé.

Le point devra être réglé par la FRBTA.

10.5 Gestion sportive ... Universiades :

Le président doit prendre contact avec le président de la FISU ...Sarah Prieels à les critères de sélection.

11. Date prochaines réunions :

CA restreint : 19 juillet 2011 dès 19h00 dans les locaux de LIE à Liège.

CA complet : 30 septembre 2011 dès 19h00 dans les locaux de BTS à Auvelais.

Fin de séance : 23h30.

Rédaction du secrétaire administratif

Patrick Meunier
Président LFBTA

Francine Hanique
Secrétaire générale